



LE CHEQUE LIVRE 2015/2016



Le chèque livre : qu'est ce que c'est ?

Le chèque livre est **une aide individuelle de 50 € allouée par la Région Réunion pour louer et acheter des manuels scolaires et/ou des cahiers pédagogiques.**

Qui peut en bénéficier ?

Le chèque livre est délivré sans condition de ressources aux :

- **Lycéens** inscrits et scolarisés dans les lycées publics et privés de la Réunion ;
- **Apprentis** en centres de formation (de niveau 4 et 5), en Maison Familiale et Rurale et à l'Ecole d'Apprentissage Maritime.
- **Les élèves poursuivant depuis la Réunion un enseignement à distance** auprès du CNED

Quand l'obtenir ?

La remise des chèques livres se fera dans chaque établissement, comme suit :

- **Les élèves entrant en classe de première et terminale** pourront récupérer leur chèque livre à **partir du mois de mai 2015,**
- **Les élèves entrant en classe de seconde** recevront leur chèque livre à la **rentrée scolaire d'août 2015,**
- **Les élèves entrant en centre de formation, en Maison Familiale et Rurale ou à l'Ecole d'Apprentissage Maritime** recevront leur chèque livre **selon le calendrier mis en place par leur établissement.**

Le chèque livre ne peut être délivré qu'une seule fois pour l'année scolaire.

Attention ! La date limite de demande de Chèque Livre est fixée au 31 décembre 2015 sauf pour les élèves nouvellement inscrits dans l'Académie de la Réunion.

Où te renseigner ?

- Auprès de l'animateur POP de ton lycée,
- De la Direction de l'Education de la Région : **0262 73 15 79 – 0262 94 46 05**